

E 2001 (B) 1/81

*L'Ambassade de France à Berne au Département politique*¹

N 37 ASC

Berne, 29 janvier 1919

L'Ambassade de France a l'honneur d'accuser réception au Département Politique de ses Notes Verbales des 18 & 22 courant relatives au ravitaillement du Tyrol.

1. *Remarques manuscrites de Ch.E.Lardy en tête du document*: Prière de retourner à Lardy demain 1^{er} février. *Et*: Communiqué en original à M. de Goumoëns le 31 janvier et rendu par lui le 3 février. Lardy.



Ainsi que le sait sans doute le Département Politique, cette question a été examinée en détail par Monsieur de Goumoëns et la Commission Interalliée au cours d'une réunion tenue le 21 de ce mois. Il y a été précisé que les Gouvernements Alliés désiraient voir ravitailler par l'intermédiaire de la Suisse toute la région du Tyrol qui n'est pas occupée par les troupes italiennes. Il y a été également entendu que les rations allouées au Tyrol seront égales à celles qui ont été fixées pour le Voralberg.

La Commission Interalliée a, d'autre part, pris acte d'une déclaration du Directeur de l'Office Fédéral de l'Alimentation, déclaration suivant laquelle la Suisse serait prête à effectuer encore tant au Tyrol qu'au Vorarlberg ou au Liechtenstein des envois suffisants pour ravitailler la population de ces pays pendant huit semaines dans les conditions indiquées ci-dessus.

En ce qui concerne le remplacement des denrées expédiées ou à expédier par la Suisse dans ces pays ainsi qu'à la ville de Vienne, M. de Goumoëns a fait savoir que la Suisse se chargerait d'effectuer les achats et de les transporter par mer par les moyens à sa disposition; il suffirait donc que la Suisse se vit accorder des facilités de transport supplémentaires à partir de la mer. La question revient en somme à l'introduction en France pendant les deux prochains mois de matériel de transport d'une capacité totale de 9500 tonnes en sus de celui que la Suisse peut actuellement y envoyer pour la formation des trains de ravitaillement.

L'Ambassade de France qui a transmis cette proposition avec avis favorable à son Gouvernement, ne manquera pas de tenir le Département Politique au courant des dispositions qui seront prises à cet égard.